

Aliments santé et Compléments alimentaires

Comment innover dans un marché régi par une réglementation de plus en plus stricte ?



28-29 mars 2012
Paris



La réglementation encadrant les allégations nutritionnelles et de santé se complexifie et évolue rapidement. Pourtant le marché des aliments santé et des compléments alimentaires présente encore de belles perspectives d'évolution. Les industriels doivent donc trouver des solutions pour innover et communiquer par d'autres moyens. Ces deux jours de formation vous aideront à identifier de nouveaux axes de développement.

PUBLIC

Responsables et chefs de projet R&D et marketing, Dirigeants d'entreprises .

PEDAGOGIE

Session coordonnée par un chef de projet ADRIA et animée par des experts réglementaires et des consultants spécialités de l'alimentation santé.

OBJECTIFS

- Analyser le marché des aliments santé et des compléments alimentaires et ses tendances
- Comprendre les attentes des consommateurs et les freins des non-consommateurs
- Connaître les évolutions de la réglementation et les moyens de mise en conformité
- Etudier les allégations autorisées et apprendre à innover avec les ingrédients concernés
- Appréhender d'autres moyens de communiquer sur ses produits

PROGRAMME

1^{er} jour

9h00 – 10h30

ð Le marché des aliments santé et des compléments alimentaires

- Le marché actuel en France et à l'international
- Les tendances
- Les enjeux

Grégory DUBOURG - NUTRIKEO

10h45 – 12h15

ð Comprendre les consommateurs et les non-consommateurs

- Qui sont les consommateurs d'aliments santé et de compléments alimentaires ?
- Quelles sont leurs attentes ?
- Qu'est ce qui influence (ou non) le choix et l'acte d'achat : naturel, bio, made in France, labels...
- Quels sont les freins des non-consommateurs ?

Guillaume DE DURAT - SYNADIET

14h00-16h00

ð L'actualité réglementaire

- Les catégories d'aliments et la réglementation associée
- La composition des produits : adjonction de vitamines, minéraux, utilisation de plantes
- L'étiquetage nutritionnel

Maud PERRUDIN - KELLER & HECKMAN LLP

16h15-17h00

ð Les réponses à vos questions réglementation

Avant la formation, vous êtes invités à poser votre question à notre expert réglementation qui y répondra lors du stage (sauf si cela est confidentiel).

Maud PERRUDIN - KELLER & HECKMAN LLP

2^{ème} jour

9h00 – 10h30

ð Communiquer sans alléguer :

Une alternative pour les PME

Grégory DUBOURG - NUTRIKEO

10h45 – 12h15

ð Quand l'agroalimentaire s'adresse aux prescripteurs :

Les professionnels de santé, relai de votre discours nutritionnel

Grégory DUBOURG - NUTRIKEO

14h00 – 15h30

ð Redonnez la santé à vos allégations

- Les allégations autorisées et leurs conditions d'utilisation
- Comment innover en utilisant les ingrédients ayant reçu des avis positifs de l'EFSA
- Comment se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation

Cédric BOURGES - NUTRAVERIS

15h30 – 16h15

ð Témoignage d'une stratégie de communication originale

Intervenant à confirmer

16h15 – 16h30

Bilan et clôture de la formation

Réf. : CM001
Prix : 1200 € HT (+TVA 19,6 %)
Durée : 2 jours
Horaires : 9h00-17h00
Lieu : Paris

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° Existence : 53 29 000 6329 • N° TVA : FR 4530696427100036

À retourner par fax au 02 98 10 24 46

ou par courrier à : ADRIA Développement Créac'h Gwen
29196 QUIMPER Cedex

Renseignements : Tél. 02 98 10 18 61

Au stage : CM001 - Aliments santé et CA Date et lieu : 28 & 29 mars 2012 à Paris
(code du stage)

PARTICIPANT (Merci de compléter cette partie en totalité pour éviter toute erreur)

Mme M. Nom : Prénom :
Fonction : Email :

Mme M. Nom : Prénom :
Fonction : Email :

Responsable hiérarchique :

Mme M. Nom : Prénom :
Fonction : Email :

Responsable de formation :

Mme M. Nom : Prénom :
Fonction : Email :

Personne chargée du dossier :

Mme M. Nom : Prénom :
Fonction : Email :

ENTREPRISE

Société : Effectif :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Tél. : Fax :
Code T.V.A. Européen : N° SIRET : Code NAF :

RÈGLEMENT et DOCUMENTS LÉGAUX

o **Si les frais sont pris en charge par votre société :** merci de joindre un chèque de 1435,20 € TTC à l'ordre de "ADRIA Développement",
Ce chèque correspond aux frais d'animation, d'enseignement, de documentation et au repas du midi.
L'hébergement et la réservation sont à vos soins (une liste d'hôtels vous sera communiquée à la confirmation du stage).

o **Si le règlement est pris en charge par votre fonds de financement :** merci de renseigner les champs suivants

Organisme :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Tél. : Fax :
Votre n° d'adhérent : Date d'envoi de la prise en charge :
N° de dossier :

* Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur vous est adressée. Un exemplaire est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise avant la formation.

* La facture est adressée à l'issue du stage accompagnée de l'attestation de présence et du programme du stage.

CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de vente suivantes :

Toute inscription annulée dans les dix jours ouvrés précédant le début du stage donnera lieu à une facturation partielle du stage.

ADRIA Développement se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant au plus tard une semaine avant le début de la formation.

Fait à : le : Signature du Responsable :
et cachet de l'entreprise

Je recevrai dans les meilleurs délais la confirmation de cette inscription.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.



► AVANT L'INSCRIPTION

N'hésitez pas à nous contacter pour demander des informations complémentaires sur le programme, les horaires, les intervenants,...

Inscrivez-vous si possible minimum un mois avant le stage pour une meilleure organisation.

► INSCRIPTIONS

1. Complétez le bulletin d'inscription ou établissez un bon de commande, en reprenant les rubriques du bulletin d'inscription le cas échéant.

2. Retournez-le par fax au 02.98.10.24.46 ou par courrier.

3. Dès réception de votre commande, votre inscription est prise en compte.

4. Nous vous accusons réception de l'inscription par fax ou par mail.

5. Environ deux semaines avant la session, nous vous adressons :

- < Une convocation nominative par participant,
- < L'adresse du lieu de formation et le plan d'accès,
- < Une liste d'hôtels pour vous loger (réservation à votre charge),
- < Le programme détaillé et les horaires.

► TARIFS

Nos prix catalogue sont à majorer de la T.V.A. au taux de 19,6%. Ils englobent les frais d'animation, les déjeuners et les documents pédagogiques.

► REMISES

Souhaitant favoriser la participation des salariés de votre entreprise à nos formations, l'ADRIA vous propose des remises en fonction du nombre d'inscriptions sur l'année :

- < Réduction de 5% sur la 3^{ème}, la 4^{ème} et la 5^{ème} inscription.
- < Réduction de 10% sur la 6^{ème}, la 7^{ème}, la 8^{ème} et la 9^{ème} inscription.
- < Réduction de 15% sur la 10^{ème} et plus.

► PAIEMENT

Dès l'inscription ou à facturation,

- < Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « ADRIA Développement »,
- < Par virement bancaire,

Mentionnez clairement votre adresse de facturation en précisant celle de votre OPCA ou FAF le cas échéant.

La demande de prise en charge auprès de votre organisme payeur doit être faite avant le début de l'action de formation. La notification de prise en charge de l'organisme payeur sera remise à l'ADRIA au plus tard le 1^{er} jour de la formation.

Adria Développement est un organisme de formation professionnelle agréé sous le n° existence 53290006329.

► DOCUMENTS LÉGAUX

Nous vous adressons :

- < A la confirmation du stage, une convention de formation professionnelle continue, établie selon les textes en vigueur, vous est adressée. Un exemplaire est à nous retourner signé, revêtu du cachet de votre entreprise, **avant le début du stage.**
- < A l'issue de la formation, joints à la facture, un programme et l'attestation de présence nominative.

► ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

< **Report :**

Vous pouvez à tout moment remplacer un stagiaire par un autre.

< **Annulation tardive :**

Pour toute inscription annulée dans les 10 jours ouvrés précédents le début du stage, il vous sera facturé 10% du prix total du stage.

Pour toute inscription annulée dans les 5 jours ouvrés précédents le début du stage, il vous sera facturé 50% du prix total du stage.

< **Annulation ou abandon en cours de stage :**

Facturation intégrale.

Une annulation n'est effective que lorsqu'elle a été confirmée par fax ou par courrier.

► ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DE L'ADRIA

L'ADRIA se réserve le droit de remplacer un intervenant par un autre, de compétences équivalentes, sans que le contenu de la formation n'en soit altéré.

L'ADRIA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard une semaine avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique.

Dans ce cas, l'ADRIA procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais. Toute indemnisation allant au delà de ce remboursement sera exclue.

L'ADRIA se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

Une mise à jour du catalogue est réalisée sur notre site Internet : www.adria.tm.fr

► MODALITÉS D'ACCUEIL

Les formations se déroulent dans des salles de séminaires (Paris, Nantes et Rennes) ou dans les locaux de l'ADRIA à Quimper.

Les repas du midi sont compris dans le tarif et pris en commun entre stagiaires et intervenants.

L'hébergement et le repas du soir sont à la charge des stagiaires.